

Isolation à l'urée-formol—Loi

M. Blenkarn: La Société canadienne d'hypothèques et de logement leur avait délivré un permis comme entrepreneur en isolation.

M. Ouellet: Non, ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: C'est ce que vous avez fait, mais le ministre affirme le contraire. Eh bien, je vais vous donner des faits. Il est exact que le gouvernement a autorisé l'entrepreneur . . .

M. Ouellet: Plutôt le produit.

M. Blenkarn: . . . approuvé le matériau, autorisé celui qui le poserait. M. Stewart dont j'ai parlé tout à l'heure, a obtenu de la SCHL la liste des entrepreneurs autorisés et on lui a dit ceci: «Vous feriez mieux d'obtenir le numéro du permis de l'entrepreneur, n'engagez personne qui n'est pas autorisé». Eh bien, il a retenu les services d'un entrepreneur autorisé par la SCHL, il a des ennuis aujourd'hui et c'est ce qu'il reproche au gouvernement du Canada.

M. Ouellet: Vous êtes mal informé.

M. Blenkarn: Le ministre affirme que je suis mal informé. Les entrepreneurs soutiennent qu'ils ont été autorisés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En fait, le programme de subventions n'était accessible qu'aux entrepreneurs autorisés.

Voyons les choses d'un peu plus près, monsieur l'Orateur. La mousse en question réduit sensiblement les frais de chauffage, c'est vrai. Mais le gouvernement a décrété que ce produit était dangereux et par conséquent impropre à l'isolation. Le gouvernement a des difficultés. En réalité, il se fait poursuivre pour dommages-intérêts. Toutes sortes de gens lui intentent des poursuites. Le gouvernement a une obligation analogue à celle que j'aurais si, à la suite d'une erreur de jugement, j'entrais en collision avec votre voiture, l'obligation de réparer les dégâts. Si, à titre de comptable agréé, j'avais établi un état financier sur lequel vous vous êtes basé pour acheter les actions de la société concernée, et si cet état financier était faux et vous avait induit en erreur, je serais dans l'obligation de vous rembourser vos pertes. Le gouvernement se doit de tout remettre en ordre, ce qui ne se limite pas nécessairement au retrait de la mousse; encore faut-il certifier aux propriétaires de ces maisons que celles-ci ne présentent plus aucun danger. C'est au gouvernement fédéral que cette tâche incombe et non au gouvernement de l'Ontario ni à celui du Québec. C'est le gouvernement fédéral qui doit régler le problème. Je constate qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

M. Penner: Madame le Président, j'invoque le Règlement et demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à cette étape de nos travaux désignée sous le nom de présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à revenir à cette étape des travaux?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Le député n'a pas le consentement unanime.

M. Pinard: Madame le Président, je crois savoir que nous avons maintenant un ordre de la Chambre pour revenir aux déclarations, mais je veux faire remarquer que le parti tory vient tout juste de nous priver du consentement unanime.

[Français]

Mme le Président: En conformité de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui à la Chambre des communes, nous revenons maintenant à la rubrique Déclarations de ministres.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

PRÉSENTATION DE «MISE À JOUR: PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL 1982»

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je prends la parole ce soir à la Chambre pour présenter aux députés une mise à jour du Programme énergétique national. Je suis heureux de vous communiquer ce qui a été fait en un peu plus de dix-huit mois seulement et ce que nous allons faire pour maintenir pleinement notre rythme afin de remporter un succès total.

Je voudrais d'abord déposer, en français et en anglais, un document intitulé «Mise à jour: Programme énergétique national 1982», *The National Energy Program: Update 1982*.

Le 28 octobre 1980, mon collègue, le ministre des Finances (M. MacEachen) a pris la parole à la Chambre, à peu près à ce moment-ci de la soirée, pour présenter notre programme ambitieux et complet touchant l'avenir énergétique du Canada à partir de la présente décennie. Le Canada devait s'attaquer à une tâche aussi redoutable que riche de possibilités. Nous avons abattu une énorme besogne depuis. Nous avons en effet accompli des progrès remarquables et soutenus pour atteindre les principaux objectifs du Programme énergétique national.

M. Huntington: Combien de barils de pétrole avez-vous produits?

M. Lalonde: Ce succès est d'autant plus remarquable qu'il a été réalisé en dépit des difficultés créées au Canada par la récession économique mondiale.

M. Blenkarn: Et par le parti libéral.